



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240930-17\_3009204-DE



République Française  
Département du Nord

**Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:35**

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

**OBJET : N° 17**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULÉ : REGULARISATION DU FONCIER DE LA CHAPELLE DES JESUITES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 24 Septembre 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; M. MOAMMIN ;  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; Adjoint au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;  
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ;  
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. VAILLANT ;  
M. DÉRASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLÉ ;  
M. LÉROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;  
Mme DROBINOHA qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE ;  
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;  
M. DOBREMÉTZ qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE ;  
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. VAILLANT ;  
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN ;  
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;  
M. TRANOY qui a donné procuration à Mme SAYDON ;  
MME LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD ;  
MME BRIQUET qui a donné procuration à Mme LIÉNARD ;  
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. SIMÉON ;  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme POMBAL ;  
Mme DESMOULIN qui a donné procuration à M. DÉRASSE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 8 mars 1989, la Ville de CAMBRAI est propriétaire de la chapelle et de la sacristie composant le lot 1 de la Chapelle des Jésuites, sise à l'angle de la Place Saint Sépulcre et de la rue du Grand Séminaire.

**Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:35**

**Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:35**

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le  
ID : 059-215901224-20240930-17\_3009204-DE

Le lot restant, dit lot n° 2, correspond à une salle de musique au 1er étage, surplombant la sacristie.

Il est resté à l'époque propriété de l'association « Le Bonheur ».

Or, en avril 2024, l'Archevêché de Cambrai s'est étonné de régler chaque année une taxe foncière pour cette ancienne salle de musique qu'il pensait propriété de la Ville.

L'association « Le Bonheur » a été dissoute le 21 juin 2015 et a attribué son patrimoine mobilier et immobilier à l'association Diocésaine de Cambrai. La Ville a proposé au Diocèse de Cambrai de régulariser cette situation ce qu'il a accepté.

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- décider d'acquérir au montant de 1 euro, le lot 2 composant la chapelle des Jésuites, sis sur la parcelle cadastrée AS387, auprès de l'archevêché de Cambrai, frais d'acte à la charge de ce dernier ;

- autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Adopté à l'unanimité


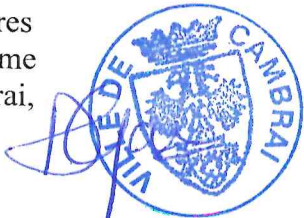
**Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:35**

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT



Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au  
Cadre de Vie, à l'Environnement  
et aux Travaux



*Publié le* : 11 Octobre 2024 à 09:35

